

WILAYA DE CHLEF

Objet : A/S l'entreprise de promotion immobilière " EURL PROMOTION
DJEKBAR "

Projet : 40 logements promotionnels + commerces à hay bensouana commune de
Chlef

MISE EN DEMEURE

- Le wali de la wilaya de chlef
- Vu le décret exécutif N°281/15 du 26/10/2015
- Et l'acte de concession N°856 du 08/12/2014 par la wilaya de chlef enregistré et publié en date du 13/01/2015 sous le numéro 109 volumes 3825 pour la réalisation de 40 logements promotionnels + commerces à Hay Bensouana commune de chlef dans le cadre de l'investissement.

L'entreprise de promotion immobilière EURL PROMOTION DJEKBAR, gérant MOULAY IBRAHIM SELIMANE dont le siège social est situé à la cité de la construction N°58 Dali Brahim wilaya d'ALGER est mise en demeure de se rapprocher des services de la wilaya pour déposer le dossier de permis de construire dans un délai de huit (08) jours .

Faute de quoi, les mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur lui seront appliquées